

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°043/2021

Objet : Arrêté de police de circulation pour création d'appareillage sur réseau

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant les travaux SUEZ EAU FRANCE pour la création d'appareillage sur réseau au lieu-dit Les Places,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée dans les 2 sens de circulation et la chaussée sera rétrécie au lieu-dit Les Places pendant la durée des travaux prévues à partir du Mercredi 28 juillet 2021 pour une durée de 5 jours calendaires et une durée de la réglementation de 15 jours calendaires. La vitesse sera limitée à 30 KM/h.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 08 Juillet 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

